

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

### Année universitaire 2025-2026

# Master Santé Publique

**Parcours 1** : Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)

**Parcours 2** : Evaluation en santé (EVAL)

**Parcours 3** : sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

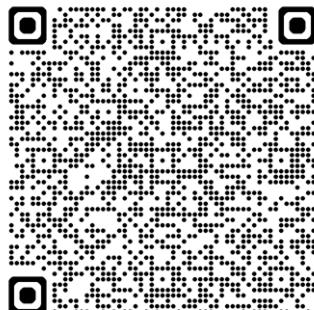
**Parcours 4** : Education thérapeutique du patient (ETP)

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 07/07/2025



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Aurore COLLIN ( [Aurore.COLLIN@uca.fr](mailto:Aurore.COLLIN@uca.fr) )

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes ( <b>EDUC</b> )	<b>Carine SIMAR</b>	<a href="mailto:carine.simar@uca.fr">carine.simar@uca.fr</a>
Parcours 2 : Evaluation en santé ( <b>EVAL</b> )	<b>Laurent GERBAUD</b>	<a href="mailto:laurent.gerbaud@uca.fr">laurent.gerbaud@uca.fr</a>
Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail ( <b>SRS-ET</b> )	<b>Marie Pierre SAUVANT-ROCHAT</b>	<a href="mailto:m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr">m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr</a>
Parcours 4 : Education thérapeutique du patient ( <b>ETP</b> )	<b>Céline KOSSMANN</b>	<a href="mailto:celine.kossman@uca.fr">celine.kossman@uca.fr</a>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 parcours 1	308h à 924H	Semaine 44 27 Octobre 2025 Semaine 22 Vendredi 29 Mai 2026
M1 parcours 2 / 3 / 4	200h	entre fin Octobre et fin Juin
M2 parcours 1	400h à 924h	Semaine 42 13 octobre 25 Semaine 27 1 juillet 2026
M2 parcours 2 / 4	400h	entre mi-Octobre et mi-Juillet
M2 parcours 3	400 à 600h	à partir de février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

**Référent stage pour la formation :**

• <b>Parcours 1 : Education à la santé (EDUC)</b>
HEROS Coline : <a href="mailto:coline.heros@uca.fr">coline.heros@uca.fr</a>
• <b>Parcours 2 : Evaluation en Santé (EVAL)</b>
GERBAUD Laurent : <a href="mailto:lgerbaud@chu-clermontferrand.fr">lgerbaud@chu-clermontferrand.fr</a> / <a href="mailto:laurent.gerbaud@uca.fr">laurent.gerbaud@uca.fr</a> copie à BELGACEM Bénédicte : <a href="mailto:bbelgacem@chu-clermontferrand.fr">bbelgacem@chu-clermontferrand.fr</a>
• <b>Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)</b>
SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre : <a href="mailto:m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr">m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr</a>
• <b>Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)</b>
MONGARET - KOSSMANN Céline : <a href="mailto:celine.kossman@uca.fr">celine.kossman@uca.fr</a> CHERRILLAT Marie-Sophie : <a href="mailto:mspepin@chu-clermontferrand.fr">mspepin@chu-clermontferrand.fr</a>

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.
<b>Assiduité aux TD</b>	<b>La présence est obligatoire aux sessions de formations (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation.</b>
<b>Assiduité aux TP</b>	
<b>Accès à la salle d'examen</b>	<p><b>Parcours 1 :</b> l'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.</p> <p><b>Parcours 2 / 3 / 4 :</b> en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.
<b>Les " Crédits Jours " ci-dessous ne concernent pas les stagiaires de la Formation Continue</b>	
<b>CRÉDIT JOURS MALADIE</b>	<p>Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, le dispositif de « crédit jours maladie » est pérennisé pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au Service de Santé Etudiant (SSE) et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Tout étudiant concerné disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès son retour dans un délai maximal de 48h. Son absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.</p>

<b>CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS</b>	<p>Après une première année universitaire d'expérimentation en 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant un crédit jours pour troubles menstruels.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.</p> <p>Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve que la personne se soit engagée dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).</p>
<b>CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE » (POLE SANTE HANDICAP ETUDIANTS)</b>	<p>La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'exams soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p> <p>Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation.</p> <p>Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).</p> <p>En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou exams. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)</p>

## MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	<b>UE 11 UE 12</b>	15	X	
B	<b>UE 19</b>	9		X
C	<b>UE 16 UE17 UE20</b>	12	X	
D	<b>UE13 UE 14 UE 15 UE18</b>	24	X	

Master 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	<b>UE121 UE122</b>	12	X	
B	<b>UE125 UE126</b>	9	X	
C	<b>UE127 UE128</b>	6		X
D	<b>UE 1210 UE 1211</b>	18		X
E	<b>UE 129 UE1212</b>	6	X	
F	<b>UE123 UE124</b>	9	X	

Master 2 - Parcours 2 : Evaluation en santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	<b>UE 221- UE 222 - UE 223 - UE 224 - UE 225 - UE 226</b>	30	X	
B	<b>UE 227 - UE 228 - UE 229 - UE 2212</b>	15	X	
C	<b>UE 2210</b>	15		X

**Master 2 - Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail**

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	<b>UE 321 - UE 322 - UE 323 UE 324 - UE 325 - UE 326 UE 327</b>	30	X	
B	<b>UE 328 - UE 329</b>	12	X	
C	<b>UE 3210</b>	18		X

**Master 2 - Parcours 4 : Education thérapeutique du patient**

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	<b>UE 421 - UE 422 - UE 423 UE 424 - UE 425 - UE 426</b>	30	X	
B	<b>UE 427 - UE 428 - UE 429 UE 4210 - UE 4213</b>	21	X	
C	<b>UE 4211</b>	9		X

## MASTER 1 - Parcours 1-2-3-4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Introduction à la santé publique	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EP : DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE													
		EP : ENJEUX ACTUELS ET SANTE PUBLIQUE													
		EP : SYSTEME DE SANTE													
		EP : PROMOUVOIR LA SANTE A L'HEURE ACTUELLE													
		UE 12 : Eduquer et former en santé publique	9		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EP : DEFINITIONS DES CONCEPTS FONDAMENTAUX : EDUCATION ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : OUTILS ET METHODES EDUCATIVES ET ANDRAGOGIQUES													
		EP : DE LA CONCEPTION A L'ANALYSE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE													
D	D	UE 13 : Etat de santé et organisation	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 14 : Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9		EvT		1	A					1	E	2H
			30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	D	UE 15 : Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
	C	UE 16 : Initiation à la recherche et au mémoire	3		EvC	100%	2	A					2	A	
		UE 17 : Prévention et promotion de la santé	6		EvT		1	E	3H				1	E	2h
		EP : PROMOTION DE LA SANTE : EDUCATION, PREVENTION ET PROTECTION													
		EP : MODELES CONCEPTUELS EN PROMOTION DE LA SANTE													
	D	EP : MILIEUX PROMOTEURS DE SANTE													
		EP : AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE													
	D	UE 18 : Méthodes en évaluation	6		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 19 : Stage	9		EvT		2	A+S	45 min				2	A+S	45 min
		EC 1 : STAGE													
	C	UE 20 : Anglais	3	X	EvC	100%	2	A					1	E	2H
		EC 1 : ANGLAIS													
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

EP : épreuves / EC : Élément Constitutif

***En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.***

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11, 12, 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance.

**2nde chance :**

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

**REMARQUES :**

UE 13 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

**Mutualisation de certains cours avec Master 1 Economie du développement parcours Economie de la santé**

UE 14 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 16 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Synthèse bibliographique, problématisation, analyse d'articles et analyses statistiques - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 18 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 19 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Parcours 1 : Eportfolio sous compfolio + évaluation bilans stage

UE 20 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" > Compréhension en langue anglaise

## MASTER 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 121 : Gérer des projets en éducation et en promotion de la santé	6		EvT		1	A					1	E	2H
	F	UE 122 : Politiques d'éducation et promotion de la santé	6		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 123 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 124 : De l'éducation à la santé à l'ETP	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 125 :Intersectorialité, territoires et éthique en santé	3		EvT		2	A + O					1	E	2h
		UE 126 :Former et accompagner en promotion de la santé	6		EvT		2	A					1	E	2h
			30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	C	UE 127 : Promouvoir la santé dès la petite enfance	3		EvT		2	A + O					1	E	2H
		UE 128 : Promouvoir la santé en milieu scolaire et universitaire	3		EvT		1	O					1	E	2h
	E	UE 129 : Promouvoir la santé de tous les jeunes : inclusion et équité	3		EvT		2	A + O					1	E	2H
		UE 1210 : Stage	9		EvC	100%	2	A		2	A		2	A+S	30 min
	D	EC STAGE AVEC RAPPORT DE STAGE													
		UE 1211 : Mémoire	9		EvT		2	M+S	1H				2	M+S	1H
	E	EC MEMOIRE AVEC SOUTENANCE ORALE													
		UE 1212 : Anglais	3		EvC	100%	2	A + O		2	A		1	E	2H
		EC ANGLAIS LANGUE ETRANGERE													
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

***En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.***

En cas de nécessité, les évaluations UE 121 122 125 126 127 U128 UE129 UE1211 UE1212 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

#### **2<sup>nde</sup> chance :**

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

**REMARQUES :**

UE 121 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - **Mutualisée avec l'UE 421**

UE 122 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Analyse de politiques / plaidoyer -dépôt exclusivement sur MOODLE **Mutualisée avec l'UE 422**

UE 123 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - **Mutualisée avec l'UE 423**

UE 124 : nature de l'épreuve "Autre" > synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - **Mutualisée avec l'UE 424**

UE 125 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier et oral en lien avec Analyse éthique et dynamique des interactions

UE126 : Extrait page Travail réflexif Eportfolio sous compfolio et dossier ingénierie pédagogique

UE 127 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier réponse à AAP + positionnement individuel oral en lien avec la réponse AAP

UE 129 : nature de l'épreuve "Autre" > Extrait eportfolio sous compfolio - analyse réflexive + oral CPS

UE 1210 : nature de l'épreuve "Autre" > Epotfolio sous compfolio + bilan évaluation stage

UE 1212 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Production en langue anglaise dans le domaine de la promotion de la santé

## MASTER 2 - Parcours Évaluation en Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 221 : Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 222 : Outils épidémiologiques en évaluation	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 223 : Gestion des risques	3		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 224 : Evaluation médico économique	6		EvT		1	A					1	E	2H
		UE 225 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6		EvT		2	A + O					1	E	2H
		UE 226 : Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3		EvT		1	A					1	E	2H
			30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	B	UE 227 : Accréditation, certification et EPP	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 228 : Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3		EvT		1	A					1	E	2H
	C	UE 229 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6		EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 2210 : Stage	15												
		EC1 STAGE		3	EVT		1	M					1	M	
		EC2 MÉMOIRE		12			2	M+S	20 mn				2	M+S	20mn
		UE 2212 : Anglais	3		EvT		1	M					1	M	
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

***En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.***

#### **2<sup>nde</sup> chance :**

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

#### **REMARQUES :**

UE 221 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la santé développement international »

UE 222 :

- Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 322)
- Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la santé développement international »

UE 223 : nature de l'épreuve "Autre" > *Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt*

UE 224 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

**Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la santé développement international »**

UE 225 : nature de l'épreuve "Autre" > 1 dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt + 1 dossier avec présentation orale organisée par intervenant du master 2 « Economie de la santé développement international

**Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du Master 2 « Economie de la santé développement international »**

UE 226 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

**Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 336)**

UE 228 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

UE 229 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

## MASTER 2 - Parcours Sciences du Risque en Santé environnementale et Santé au Travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens				2 <sup>nde</sup> chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 321 : Perception et communication sur le risque	3		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
		UE 322 : Outils épidémiologiques en évaluation	3		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
		UE 323 : Outils toxicologiques	6		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
		UE 324 : Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
		UE 325 : Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
		UE 326 : Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3		EvT		1	A						1	E	2H	
		UE 327 Santé au Travail	6		EvT		1	E	2H					1	E	2H	
			30														

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	B	UE 328 : Anglais	6		EvC		2	O+E					2	O+E	
	C	UE 329 : Projet Filière	6		EvT		2	M+S					2	M+S	
		UE 3210 : Stage	18		EvT		2	M+S					2	M+S	
			30												

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

***En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.***

#### **2<sup>nde</sup> chance :**

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

#### **REMARQUES :**

UE 326 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

#### **Mutualisée avec M2 EVAL (UE 226)**

UE 322 :

- Mutualisée avec M2 EVAL (UE 222)
- Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la santé développement international »

## MASTER 2 - Parcours Éducation Thérapeutique du Patient

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 421 : Education et promotion de la santé	6		EvT		1	A						1	E	2H
		UE 422 : Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6		EvT		1	A						1	E	2H
		UE 423 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		EvT		1	A						1	E	2H
		UE 424 : De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6		EvT		1	A						1	E	2H
		UE 425 : Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6		EvT		1	A						1	E	2H
		UE 426 : ETP, activité physique et vie quotidienne	3		EvT		1	A						1	E	2H
		<b>30</b>														

	<b>UE 427 : ETP, médicaments, gestion des traitements, et recommandations</b>	<b>3</b>		EvT		<b>1</b>	A				<b>1</b>	E	<b>2H</b>
<b>4</b>	<b>UE 428 : ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité</b>	<b>6</b>		EvT		<b>1</b>	A				<b>1</b>	E	<b>2H</b>
	<b>UE 429 : ETP et parcours de soin, périnatalité</b>	<b>3</b>		EvT		<b>1</b>	A				<b>1</b>	E	<b>2H</b>
	<b>UE 4210 : ETP, psychoéducation et addictions</b>	<b>6</b>		EvT		<b>1</b>	A				<b>1</b>	E	<b>2H</b>
<b>C</b>	<b>UE 4211 : Stage</b>	<b>9</b>											
	EC1 STAGE		<b>3</b>	EvT		<b>1</b>	M				<b>1</b>	M	
	EC2 MÉMOIRE		<b>6</b>	EvT		<b>2</b>	M+S	20mn			<b>2</b>	M+S	20mn
<b>B</b>	<b>UE 4213 : Anglais Langue étrangère</b>	<b>3</b>		EvT		<b>1</b>	M				<b>1</b>	E	
		<b>30</b>											

EvC : évaluation continue / EvT : évaluation terminale

E : écrit / O : oral / TP : travaux pratiques / M : mémoire ou rapport / S : soutenance / A : autre (à préciser dans les remarques)

***En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.***

#### **2nde chance :**

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

#### **REMARQUES :**

UE 421 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - **Mutualisée avec l'UE 121**

UE 422 : nature de l'épreuve "Autre" > Dossier Analyse de politiques / plaidoyer - **Mutualisée avec l'UE 122**

UE 423 : nature de l'épreuve "Autre" > remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - **Mutualisée avec l'UE 123**

UE 424 : nature de l'épreuve "Autre" > synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - **Mutualisée avec l'UE 124**

UE 425 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de la formation avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 426 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'activité physique - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 427 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ du médicament - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 428 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ du handicap - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 429 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 4210 : nature de l'épreuve "Autre" > dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT.